

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2025	Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-cinq à 18h36, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 22 septembre 2025	Étaient présents : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOUA, Karine BOTTE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Anthony LE PENNEC, Maryvonne DAVOT, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, François BIQUILLON
Nombre de Conseillers	Étaient absents avec pouvoir : Carole HERVAGAUT à Ludovic GUIOT, Léon TAISNE à Richard JACQUET, Manuella FERREIRA à Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN à Cédric VIGUERARD, Philippe MAUGER à Pascal MARIE
En exercice.....	Excusé : Stéphane BREHAM
Présents	Absents : Olivier MOHLO, William BERTRAND
Pouvoirs	
Votants	Secrétaire de séance : Mourad AFIF-HASSANI

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

25.33 - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT – Tableau des Effectifs 2025 - Modificatif n°2

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ce tableau répertorie les postes ouverts au niveau de la collectivité et tient compte également des ouvertures et suppressions de poste survenues au cours de l'année.

Les modifications du tableau des effectifs qui sont présentées ci-dessous ajustent les états d'effectifs de la collectivité.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE MODIFIER les postes de la collectivité au 1^{er} octobre 2025 selon les tableaux suivants :**

* Au titre de la stagiairisation d'un agent contractuel du service entretien :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Adjoint technique 30h00	C	1	0
TOTAL		1	0

* Au titre de l'augmentation de la quotité horaire d'un poste d'ATSEM (l'ancien grade de l'agent sera supprimé à l'issue du prochain CST) :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
ATSEM 30h75	C	1	0
TOTAL		1	0

* *Au titre du remplacement d'un agent des services techniques parti en retraite (le grade non utilisé sera supprimé à l'issue du recrutement) :*

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Agent de maîtrise principal	C	1	0
Agent de maîtrise	C	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0
TOTAL		1	0

* *Au titre de la création d'un poste de renfort du service ressources humaines (le grade non utilisé sera supprimé à l'issue du recrutement) :*

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Rédacteur	B	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	0
TOTAL		2	0

- D'AJUSTER le tableau des effectifs de la collectivité selon les modifications mentionnées précédemment.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2025 de la ville de Pont de l'Arche, chapitre 012.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance



Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET